

Compte rendu
de la séance du conseil municipal
du 21 mars 2019 à 20h30

Date de la convocation : 14 mars 2019

Présents : LACOMBE Jean Marie, GUILLET Cathy, RUSSERY Joël, FRAYSSE Nicole, ALBOUY Laetitia, DELMAS Claudine, GARCIA Dominique, NOWITZKI Vanessa, ROUZIERES GUY, SIRMAIN Florian.

Absents : CAZAL Bertrand, GAYRAUD Vincent, DE LA ROCQUE Claudine, LACOMBE Christophe, RIGAL Adrian.

Avis sur le transfert de la compétence « eau » à la communauté de communes Conques Marcillac

Mr Le Maire rappelle que depuis de nombreuses années, le syndicat de l'eau de Montbazens SMAEP est en charge de la gestion de l'eau potable pour la collectivité. La loi prévoit désormais un transfert de compétences « eau » aux communautés de communes. Néanmoins, les communes membres ont la possibilité de délibérer afin que les communautés de communes ne deviennent pas automatiquement compétentes en matière d'eau potable. Pour cela, il convient que 25% des communes membres se prononcent contre le transfert de la compétence « eau » et ce avant le 30 juin 2019 pour que la Communauté de Communes ne devienne pas compétente à compter du 1er janvier 2020.

Après débat, le conseil municipal souhaite attendre le rapport des élus représentants la collectivité, lors de la prochaine réunion du syndicat des eaux, avant de se positionner.

Approbation du compte du administratif et du compte de gestion 2018

Mr Le Maire présente le compte de gestion établi par Mme POUGENQ, trésorière de Marcillac-Conques

Le conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Mme GUILLET, maire-adjoint, présente le compte administratif 2018.

Le conseil municipal approuve le compte administratif à l'unanimité lequel peut se résumer ainsi :

	Investissement		Fonctionnement		Cumul	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté	8 809.52			87 962.16	8 809.52	87 962.16
Opération exercice	182 468.94	287 381.59	741 424.91	833 431.12	922 893.85	1 070 812.71
Totaux	191 278.46	237 381.59	741 424.91	921 393.28	932 703.37	1 158 774.87
Résultat de clôture		46 103.13		179 968.37		226 071.50
Restes à Réaliser	148 646.85	34 265.75			148 646.85	34 265.75
Totaux cumulés	148 686.45	81 368.88		179 968.37	148 646.85	260 337.25
Résultats définitifs	67 277.97			179 968.37		111 690.40

Restauration de la tour de Clairvaux : demande en vue du lancement d'une campagne de souscription (mobilisation du mécénat) avec la Fondation du patrimoine

Mr Le Maire rappelle la nécessité d'entreprendre des travaux sur la tour de Clairvaux afin de sécuriser les lieux. Il convient de restaurer les joints, la façade et l'arase du toit. Il indique également avoir rencontré Mr LEMOUX, de la Fondation du patrimoine afin de mettre en place un mécénat entre la collectivité, l'association « les amis de Clairvaux » et la Fondation du patrimoine. La convention de mécénat ne peut être envisagée qu'à condition qu'une association soit impliquée dans le projet, la collectivité restant le maître d'ouvrage. Elle permettra également aux donateurs de bénéficier d'un crédit d'impôts. Les travaux pouvant éventuellement se décomposer en plusieurs tranches, il est impératif de prévoir un programme global, la Fondation du patrimoine ne pouvant pas intervenir à plusieurs reprises sur un même projet. Mr Le Maire précise que la réalisation de la globalité des travaux et la notion de temps ne sont pas des conditions imposées pour établir cette convention de mécénat.

Mr Le Maire précise que l'association des « Amis de Clairvaux » souhaite la présence de deux élus sur le projet. Mme ALBOUY Laëtitia et Mme DELMAS Claudine ainsi que Mr Le Maire sont désignés.

Mr Le Maire propose de délibérer afin de lui permettre de signer cette convention tripartite de mécénat.

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mr Le Maire à signer la convention de mécénat.

Restauration de l'église de Panat : présentation du projet de l'association « Les amis de Panat », demande en vue du lancement d'une campagne de souscription (mobilisation du mécénat » avec la Fondation du Patrimoine.

Mr Le Maire présente le projet de l'association des Amis de Panat concernant la restauration de l'église de Panat. Il rappelle que la collectivité a pour obligation d'entretenir les murs et la toiture. Le projet prévoit en premier lieu des travaux de réfection de la toiture et ensuite un programme de restauration sur plusieurs tranches. L'association a pour objectif l'organisation d'expositions ou de concerts au sein de l'église.

Mr Le Maire présente la demande de partenariat établie par l'association des « Amis de Panat » et la convention de mécénat avec la Fondation du Patrimoine (principe de la convention tripartite).

Après lecture de la demande de partenariat complétée et proposée par l'association des « Amis de Panat », le conseil municipal valide le principe de partenariat mais demande des modifications concernant les conditions de souscription indiquées dans la convention et souhaite que soit défini plus précisément les attentes de l'association avant de valider la convention.

Mr Le Maire propose de rencontrer les membres de l'association afin de leur soumettre les précisions demandées.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la demande de rendez-vous.

Approbation de la charte de gouvernance à mettre en place entre les douze communes dans le cadre de l'élaboration du PLUI de la Communauté de Communes Conques-Marcillac

Mr Le Maire donne lecture de la charte de gouvernance à mettre en place entre les différentes communes afin de permettre l'élaboration du PLUI au sein de la Communauté de Communes Conques-Marcillac.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Mr Le Maire à signer la charte de gouvernance.

Questions diverses

Suite à la demande de mise à disposition d'un agent des services techniques, Mr Le Maire indique que la collectivité a lancé un appel à candidature pour le recrutement d'un agent en contrat à durée déterminée et ce pour une durée de un an (dépôt des candidatures jusqu'au 31 mars 2019).

Opération Bourg Centre

Mr RUSSEY, adjoint au maire, précise que le début des travaux est prévu aux alentours du 26 mars 2019.